

N° CG 2007/II-9<sup>e</sup>/03  
Séance du 23 mars 2007

**SIGNATURE DES CONTRATS URBAINS DE COHESION SOCIALE (2007-2009)  
AVEC LA CAMSA,  
LES COMMUNES DE COLMAR, DE CERNAY, D'ILLZACH ET DE WITTELSHEIM**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>e</sup>/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général
- VU la Loi du 6 Janvier 1986 précisant la participation du Département aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles,
- VU la Loi n° 88.1088 du 1<sup>er</sup> Décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la Loi n° 2003-1200 du 18 Décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la Loi d'orientation n° 98-675 du 29 Juillet 1998 relative à la loi de prévention et de lutte contre les exclusions,
- VU la Loi n° 2005-32 du 18 Janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
- VU le Décret n° 2005-242 du 17 Mars 2005 relatif au Contrat d'Avenir, au Contrat Insertion-Revenu Minimum d'Activité et modifiant le code du travail,
- VU le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 9 mars 2006,
- VU la Circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale,
- VU la Circulaire du 15 septembre 2006 relative à la géographie prioritaire des CUCS,
- VU le rapport du Président du Conseil Général N° 2007/I-9<sup>ème</sup>/02 relatif à l'Insertion et à la Politique de la Ville et le rapport n° 2007/I-4<sup>ème</sup>/03 concernant l'Insertion et l'Autonomie du 15 décembre 2006,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise Madame Brigitte KLINKERT, seconde Vice Présidente du Conseil Général, à signer les conventions cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale avec les communes de Colmar, de Cernay, d'Illzach et de Wittelsheim.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale avec la CAMSA et en particulier les communes de Mulhouse, de Kingsheim, de Lutterbach, de Staffelfelden et de Wittenheim.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 2 0 MARS 2007  
Publ. 3 0 MARS 2007  
Pour le Conseil Général  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions